

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1455 10 juin 2015

SOMMAIRE

35 Avenue JFK 69797	Beluga Luxembourg 69831
AB Château S.à r.l 69807	Care Invest S.A 69840
A&B Patrimoine s.c.i 69806	Carnegie Fonder Portfolio 69839
Actire 69808	Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l 69840
AEPEP Master S.à r.l	Catella SICAV 69840
Aerium Investment Management S.à r.l 69808	CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private
AJR Participations S.A 69817	Limited Company (S.à r.l.) 69839
Ajuno Ltd 69817	CMA Sport S.A
Ålandsbanken Global Products SICAV II 69806	Cofre Luxembourg Wind S.C.A 69832
Alessia	Compagnie Financière de l'Atlantique Holding
AL-Manara Palace Luxembourg S.A 69817	S.A 69831
AM Participations S.A 69817	Coral Equities & Ventures 69834
Anglo American Capital Luxembourg 69818	CP7 Beauty Luxco S.à r.l 69838
Anglo American Finance Luxembourg 69818	CP-BK Reinsurance S.A 69834
Anpial S.A 69818	CP Crystal Luxco S.à r.l 69833
Assay Finances S.à r.l	CP (Luxco) II S.à r.l 69833
Assay Invest S.à.r.l 69819	CPR Invest 69837
AS Tours S.àr.l 69818	CP Steel Luxco S.à r.l
Atdomco S.à r.l	Cyrine 69839
Aurora Holdings S.à r.l 69807	Dalgarno S.A
Avatar Holding 2 S.A 69823	Les Peintures Luxembourgeoises S.à r.l 69794
Avatar Holding S.A 69823	Lux Gare 69797
Aviation Promotion Services S.A 69823	RCAF Juice S.à r.l 69797
AWM Luxembourg SICAV-SIF 69824	RE Pharmaceuticals S.à r.l 69797
B Ebco S.à r.l	small.talks S.A
B Ebco S.à r.l	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à
Becker & Zaccagnini	r.l 69819
Bellevue Invest S.à r.l	zeb/rolfes.schierenbeck.associates GmbH 69806



Les Peintures Luxembourgeoises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 196.142.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

- 1. Monsieur Henri LAMBERT, gérant de société, né à Longeville-Lès-Metz (France), le 22 mai 1964, demeurant à F-57420 Fleury, 12 rue des Ensanches,
- 2. Monsieur Sylvain IVONE, gérant de société, né à Metz (France), le 20 octobre 1973, demeurant à F-57000 Metz, 24, rue de la Horgne,

ici représentés par Monsieur Alexandre PHAN, expert-comptable, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse,

en vertu de deux procurations lui délivrés, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une constitution de société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «LES PEINTURES LUXEMBOURGEOISES S.à r.l.»
- **Art. 3.** La Société a pour objet toutes activités se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de peinture, tapisserie, décoration, pose de carrelage ainsi que pose de revêtements de tout type avec négoce, vente, location, mise à disposition d'articles ou de matériels ou de fournitures de la branche.

La société pourra entre autre prendre en charge de l'achat et la vente de peinture, de matériel de laquage et de décoration, ainsi que la réalisation de travaux de peinture, laquage, plâtre second oeuvre, sols souples.

La Société a également pour objet la détention de droits intellectuels, tels que dessins, marques, en pleine propriété ou en licence, l'exploitation et la valorisation mondiale de ces droits intellectuels.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.



- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.



Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:	
Monsieur Sylvain IVONE, prénommé,	50 parts sociales
Monsieur Henri LAMBERT, prénommé,	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse,
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Henri LAMBERT, gérant de société, né à Longeville-Lès-Metz (France), le 22 mai 1964, demeurant à F-57420 Fleury, 12 rue des Ensanches,
- Monsieur Sylvain IVONE, gérante de société, né à Metz (France), le 20 octobre 1973, demeurant à F-57000 Metz, 24, rue de la Horgne, et
- Madame Tamara CAIANI, gérante de société, née à Thionville (France), le 9 juin 1978, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.
 - 3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015057501/165.

(150064463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Lux Gare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.678.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015057506/11.

(150065731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

RCAF Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.191.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057639/11.

(150065774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

RE Pharmaceuticals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.942.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057643/11.

(150065775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

35 Avenue JFK, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.145.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DOLPHIN LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at The Old Stables, Rue à l'Or, St. Peter Port, Guernsey GY1 1QG, registered with the Guernsey Trade and Companies Registry under the number 37253,

hereby represented by Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg on April 1 st, 2015;

said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of 35 Avenue JFK which is hereby established as follows:



I. Form, Name, Duration, Registered Office

- **Art. 1. Form and Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of 35 Avenue JFK which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles") (the "Company").
 - Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

- 3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- 3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.
- 3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.
- 3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

- 4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.
 - 4.3. The Company may in particular:
- (i) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;
- (ii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- (iii) in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company"): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and
- (iv) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.
- 4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid-in.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.
 - 5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.



Art. 6. Shares.

- 6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.
- 6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.
- 6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.
- 6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.
- 6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.
- 6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.
- 6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

- 7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.
- 7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.
- 8.2. The board of managers shall meet as often as the Company so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.
- 8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.
- 8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.
- 8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.
- 8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.
- 8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or two managers.
- 8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.



- 9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.
- 9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.
- **Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.
- **Art. 11. Manager's liability.** A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

- 12.1. Each share entitles its holder to one vote.
- 12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

- 13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.
- 13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

- 14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.
- 14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

- 15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.
- 15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, annual accounts, allocation of profits

- **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 January and ends on the 31 December of each year.
- **Art. 17. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

- 18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.
- 18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.
 - 18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.



VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

- 19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

- **Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.
- **Art. 21.** These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Transitional provision

By exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number	Aggregate	Payment
	of shares	Subscription	(EUR)
		price (EUR)	
DOLPHIN LIMITED	125	12,500	12,500
Total:	125	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period of time:
- Mrs. Venetia Lean, born in London (UK) on 25 September 1971, residing in 15, Rue du Moulin, L-6933 Mensdorf;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DOLPHIN LIMITED, une société de droit de Guernesey ayant son siège social au The Old Stables, Rue à l'Or, St. Peter Port, Guernesey GY1 1QG et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 37253,

ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 1 er avril 2015;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom 35 Avenue JFK qui est constituée comme suit:



I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

- **Art. 1** er. **Forme Juridique et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 35 Avenue JFK qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

- 3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.
- 3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.
- 3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

- 4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.
- 4.2. L'objet de la Société inclus, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.
 - 4.3. La Société peut en particulier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;
- en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et
- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

- 4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.
- 4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

- 5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.



5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.
- 6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.
- 6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre évènement similaire mettant un terme à la Société.
- 6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
- 6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.
- 7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

- 8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.
- 8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.
- 8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.
- 8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.
- 8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.
- 8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.
- 8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.
- 8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.
- 8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou deux gérants.
- 8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être



apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

- 9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.
- 9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

- 12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.
- 12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

- 13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.
- 13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

- 14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.
- 14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procèsverbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

- 15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.
- 15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.



- 18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- 18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

- 19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.
- 19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

- Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.
- **Art. 21.** Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Disposition transitoire

Par exception à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre	Prix de	Paiement
	de parts	souscription	(EUR)
	sociales	total (EUR)	
DOLPHIN LIMITED	125	12.500,-	12.500,-
Total:	125	12.500,-	12.500,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 35a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Venetia Lean, née à Londres (UK), le 25 septembre 1971, demeurant à 15, Rue du Moulin, L-6933 Mensdorf;

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10963. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057755/448.

(150065713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Ålandsbanken Global Products SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.965.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 15 avril 2015

L'Assemblée décide de

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., 39 avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016
 - de renouveler le mandat de
 - * Monsieur Tom PETTERSSON
 - * Monsieur Johan KARLSSON
 - * Monsieur Magnus HOLM

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057781/17.

(150066653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

small.talks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 144.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057784/9.

(150066621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

zeb/rolfes.schierenbeck.associates GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Münsbach, 16, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 163.471.

Beschluss

Am heutigen 26. März 2015 wird beschlossen die Adresse der luxemburgischen Zweigniederlassung der Gesellschaft "zeb.rolfes.schierenbeck.associates gmbh" von L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich nach L-5365 Münsbach, 16, rue Gabriel Lippmann zu ändern.

Luxemburg, den 26. März 2015.

Armin LAUER

Handlungsbevollmächtigter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057785/16.

(150066548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

A&B Patrimoine s.c.i., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9660 Insenborn, 9, Burwiss. R.C.S. Luxembourg E 4.153.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2015 à 12h00

En vertu des résolutions des associés de la société datées du 3 avril 2015, il a été décidé ce comme suit:

- 1. Acceptation de la démission de Madame Annick MAGERMANS de son poste de Gérante de la Société;
- 2. Nomination de Monsieur Benoît DUPRIEZ, né le 28 novembre 1977 à Ixelles (Belgique), ayant pour adresse 17, rue de la Marne à F-5700 Metz, France, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Cession de parts du 3 avril 2015 à 12h30

Le Gérant déclare et accepte la cession de parts sous seing privé du 3 avril 2015 à 12h30, par laquelle Madame Annick MAGERMANS, demeurant au 9, Burwiss à L-9660 Insenborn à cédé l'entièreté de ses parts sociales qu'elle détenait dans la société, à savoir cinq (5) parts sociales, à Monsieur Benoît DUPRIEZ demeurant au 17, rue de la Marne à F-5700 Metz (France) au prix convenu entre les parties.

Cession de part du 3 avril 2015 à 15h00

Le Gérant déclare et accepte la cession de part sous seing privé du 3 avril 2015 à 15h00, par laquelle Monsieur Benoît DUPRIEZ demeurant au 17, rue de la Marne à F-5700 Metz (France) à cédé une (1) de ses parts sociales qu'il détient dans la société, à Madame Martine GRANGER demeurant au 2, Chaussée de France à B-6840 Neufchâteau (Belgique) au prix convenu entre les parties.

Les dix (10) parts sociales de la société sont donc désormais souscrites comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Insenborn, le 12 avril 2015.

Benoît DUPRIEZ

Gérant

Référence de publication: 2015057786/31.

(150066328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Atdomco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.232.

En date du 13 avril 2015, je démissionne avec effet immédiat de mon mandat en tant que Gérant la société Atdomco S.A.R.L (R.C.S. Luxembourg B 177.232).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

David Luksenburg.

Référence de publication: 2015057805/11.

(150066596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Aurora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057808/9.

(150066466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AB Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057812/9.

(150065972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.



Actire, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.463.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 25 mars 2015

- L'Assemblée reconduit DELOITTE Audit en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui statuera sur les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015057816/12.

(150066529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AEPEP Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.709.

Par résolutions signées en date du 9 avril 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057819/13.

(150066260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Aerium Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.143.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aerium Investment Advisers S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of "Aerium Investment Management S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated on 27 August 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 23 October 2014 number 3084, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190143,

represented by Thomas Göricke, solicitor, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 February 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares which represent all of the issued share capital of the Company.
- 2. The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued corporate capital by three hundred seven thousand five hundred Euro (ε 307,500) in order to increase the actual capital from twelve thousand five hundred Euro (ε 12,500) to three hundred and twenty thousand Euro (ε 320,000) by the creation and issue of twelve thousand three hundred (12,300) new shares at a par value of twenty-five Euro (ε 25) each.

The twelve thousand three hundred (12,300) new shares are subscribed and fully paid up by a contribution in cash by Aerium Investment Advisers S.àr.l., prenamed, here represented as aforementioned, so that the amount of three hundred seven thousand five hundred Euro (€ 307,500) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.



Following the preceding capital increase, article 6 of the Company's articles of incorporation will be amended accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the Company's articles of incorporation to read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aerium Investment Management S.àr.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The principal object of the Company is:

- 1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and
- 2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law").

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the sub-sidiaries of AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

For the avoidance of doubt, the Company may act as manager (gérant) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, common limited partnerships or special limited partnerships) within the meaning of article 107, article 17 and article 22-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the equivalent under the relevant law.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of managers (within the meaning of Article 191 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, hereinafter referred to as the "Board", each of the members of the board of managers being referred to as a "Member of the Board") may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that extraordinary political developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the Board may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital.

- (i) The subscribed capital of the Company is set at three hundred and twenty thousand Euro (EUR 320,000) comprising twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25), each fully paid-up.
- (ii) The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, by a resolution of the extraordinary general meeting of its shareholders, adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company may repurchase its shares if permitted and under the conditions provided by the law.

- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by at least three Members of the Board who need not be shareholders and who constitute a Board.



They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. They are appointed for a period which shall not exceed six (6) years, provided, however, that any Member of the Board may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The Board may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. In particular, the Board will appoint, in accordance with the requirements of the 2010 Law and the 2013 Law, at least two officers as "dirigeants" (who need not be shareholders or Members of the Board of the Company) to effectively conduct the business of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Any officers of the Company need not be Members of the Board or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein or by law, shall have the powers and duties given to them by the Board of and the applicable laws and regulations.

Any Member of the Board may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Members of the Board may be represented at meetings of the Board by another Member of the Board without limitation as to the number of proxies which a Member of Board may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Members of the Board twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Member of the Board in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Members of Board (including by way of representation). The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Members of the Board's resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Member of the Board.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the Board. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the signature of any two Members of the Board. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board or by any two Members of the Board (including by way of representation).

Art. 9. Members of the Board Liability. The Members of the Board are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below and those provided for by applicable laws and regulations, every person who is, or has been, a Member of the Board or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Member of the Board or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Member of the Board or officer: (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Member of the Board or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Member of the Board or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Members of the Board and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.



Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Member of the Board, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

- **Art. 10. Conflict of interest.** The Members of the Board and officer of the Company shall undertake to carry out their functions with loyalty and integrity. They shall, pursuant to applicable laws and regulations and the procedures of the Company, use their best judgment in order to avoid or resolve any potential conflicts of interest. Subject to any restrictions adopted by the Board or set forth in applicable laws and regulations, any Member of the Board or officer of the Company may (i) have an interest in the Company or in any transaction effected with or for it, or a relationship with any other person, which may involve a potential conflict with respective duties to the Company, and (ii) deal with or otherwise use the services of such persons in connection with the performance of their duties; and will not be liable to account for any profit or remuneration derived from so doing provided that the relevant Member of the Board or officer shall comply with applicable laws and regulations and declare to the Board such potential conflict of interest.
- **Art. 11. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a sole shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 12. Shareholder voting rights.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the law to the general meeting of shareholders. In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares it owns and may validly act at any meeting of shareholders through special proxy.
- **Art. 13. Shareholder Meetings.** In case the Company has only one shareholder, resolutions of the sole shareholder are recorded in writing.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law - the holding of general meetings shall be not obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday of the month of June at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 14. Accounting Year.** The accounting year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 15. Financial Statements.** The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law and who shall carry out the duties prescribed by the relevant laws and regulations. The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The approved statutory auditor in office may be removed by the shareholders.

Art. 16. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders' meeting, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.



The dividends declared may be paid in Euros or any other currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 17. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2010 Law and the 2013 Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as additional managers of the Company for an undetermined time:

- Mr Harin Thaker, born in Port Herald, Malawi on 26 August 1954, professionally residing at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, UK
- Mr Richard Collinson, born in Erith, UK on 3 August 1945, professionally residing at 20 Manor Courtyard, Hughenden Avenue, High Wycombe HP13 5RE, UK
- Mr Antoine Lam-Chok, born in Port Louis, Mauritius on 21 August 1965, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Mr Geoffroy t'Serstevens, born in Namur, Belgium on 2 November 1980, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Mr Daniel Gilbert, born in New York, USA on 25 August 1969, professionally residing at 9A Waterloo Lane, Pembroke, HM08, Bermuda
- Mr Grégory Noyen, born in Liège, Belgium on 22 January 1980, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Ms Daniela Klásen-Martin, born in Bari, Italy on 13 June 1967, professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mazars Luxembourg S.A. having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a term expiring at the next decision approving the annual accounts.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

Aerium Investment Advisers S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg («L'Associé Unique»),

étant l'associé unique de la société à responsabilité limitée Aerium Investment Management S.à r.l., ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (la «Société»), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, précité le 27 août 2014, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 23 octobre 2014, numéro 3084, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190143, représentée par Thomas Göricke, solicitor, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 février 2015 (qui restera annexée au présent acte).



- L'Associé Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter que:
- 1. L'Associé Unique détient tous les cinq cents (500) parts sociales qui représentent le capital social émis par la Société.
- 2. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis par trois cent sept mille cinq cent euros (\in 307.500) de façon à augmenter le capital actuel de douze mille cinq cents euros (\in 12.500) à trois cent vingt mille euros (\in 320.000) par la création et l'émission de douze mille trois cents (12.300) nouvelles parts sociales à une valeur nominale de vingt-cinq euros (\in 25) chacune.

Les douze mille trois cents (12.300) nouvelles parts sociales sont souscrites et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Aerium Investment Advisers S.àr.l, prédésignée, ici représentée comme il est dit, de manière à ce que le montant de trois cent sept mille cinq cents euros (€ 307.500) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 6 des statuts sera modifié par conséquence:

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de façon à lire:

Art. 1 et . **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aerium Investment Management S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social principal:

- 1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs ("FIA") luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et
- 2) l'exercice de la fonction de société de gestion pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui répondent aux critères des FIA au sens de la directive européenne 2011/61/UE, conformément à l'article 125-2 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010").

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissement, (c) garde et administration d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif ou (d) réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tel que prévu à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Afin d'éviter tout doute, la Société peut agir en tant que gérant de sociétés en commandite (y compris les sociétés en commandite par actions, les sociétés en commandite simple et les sociétés en commandite spéciale) au sens des articles 107, 17 et 22-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ou son équivalent en vertu du droit applicable.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure où la loi le permet, le conseil de gérance (au sens de l'article 191 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ci-après dénommé le "Conseil", chaque membre du conseil de gérance étant dénommé un "Membre du Conseil") peut décider de transférer le siège social en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil.

Dans le cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, le Conseil peut transférer de manière temporaire le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000), divisé en douze mille huit cent (12.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune, entièrement libérée.



Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

La Société peut racheter ses propres parts sociales si la loi le permet et selon les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixantequinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par au moins trois Membres du Conseil, associés ou non, qui constituent un Conseil.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont nommés pour une période de six (6) ans maximum, à condition toutefois que tout Membre du Conseil puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment sur résolution des associés.

Le Conseil peut de temps à autre nommer des fondés de pouvoir de la Société considérés comme nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Le Conseil nommera notamment, conformément aux obligations de la Loi 2010 et de la Loi 2013, au moins deux fondés de pouvoir comme "dirigeants" (qui ne doivent pas nécessairement être associés ou Membres du Conseil de la Société) pour diriger effectivement l'activité de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil. Tout fondé de pouvoir de la Société ne doit pas nécessairement être Membre du Conseil ou associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés, sauf stipulation contraire dans les présentes ou dans la loi, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil et les lois et règlements applicables.

Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les Membres du Conseil peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Membre du Conseil et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Membre du Conseil peut accepter et voter. Un avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil doit être remis aux Membres du Conseil vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque Membre du Conseil donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Un avis de convocation spécial n'est pas obligatoire pour une réunion du Conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

Les décisions du Conseil sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Membres du Conseil (y compris par voie de représentation). Le Conseil peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Membres du Conseil, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout Membre du Conseil.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du Conseil. À l'égard des tiers, le Conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature de deux des Membres du Conseil. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par deux des Membres du Conseil (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des Membres du Conseil. Les Membres du Conseil ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous ainsi que celles prévues par les lois et règlementations applicables, toute personne qui est, ou a été, Membre du Conseil ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de Membre du Conseil ou fondé de pouvoir, et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes "demande", "action",



"poursuite" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes "responsabilité" et "dépenses" comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un Membre du Conseil ou fondé de pouvoir (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction; (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le Conseil.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un Membre du Conseil ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce Membre du Conseil ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Membres du Conseil et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou Membre du Conseil de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 10. Conflit d'intérêts. Les Membres du Conseil et fondés de pouvoir de la Société s'engagent à exercer leurs fonctions avec loyauté et intégrité. Ils feront preuve, conformément aux lois et règlements applicables et aux procédures de la Société, de leur meilleur jugement afin d'éviter ou de résoudre tout éventuel conflit d'intérêts. Sous réserve de toute restriction adoptée par le Conseil ou énoncée dans les lois et règlements applicables, tout Membre du Conseil ou fondé de pouvoir de la Société peut (i) avoir un intérêt dans la Société ou dans une opération effectuée avec ou pour elle, ou un rapport avec toute autre personne, ce qui pourrait impliquer un éventuel conflit avec les obligations respectives envers la Société, et (ii) traiter avec ou autrement avoir recours aux services de ces personnes dans le cadre de l'exécution de leurs obligations; et ne sera pas tenu de déclarer de bénéfice ou rémunération découlant de ce fait, à condition que le Membre du Conseil ou fondé de pouvoir concerné respecte les lois et règlements applicables et informe le Conseil de cet éventuel conflit d'intérêts.

Art. 11. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 12. Droits de vote des associés. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Assemblées des associés. Dans le cas où la Société n'est composée que d'un seul associé, les résolutions de l'associé unique sont constatées par écrit.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet - la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire lorsque la Société compte moins de vingt-cinq associés) ou lors des assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.



Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le troisième mardi du mois de juin à 10h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.
- **Art. 15. Comptes annuels.** La révision des comptes annuels de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises agréé, qui remplira les obligations de la loi luxembourgeoise et qui exercera les fonctions prescrites par les lois et règlements applicables. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivante et jusqu'à ce que son remplaçant ait été élu.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué par les associés.

Art. 16. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

L'assemblée des associés, sur recommandation du Conseil, déterminera la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera distribué et elle peut seule déclarer des dividendes de temps à autre, tel qu'elle l'estime, à sa discrétion, correspondre au mieux à l'objet et la politique de la Société.

Les dividendes déclarés peuvent être versés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et ils peuvent être versés à l'endroit et au moment déterminés par le Conseil. Le Conseil peut décider de manière définitive du taux de change applicable afin de convertir les fonds de dividende dans la devise de leur paiement.

Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions prescrites par la loi.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 18. Droit applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent à la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérantes additionnelles de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Harin Thaker, né à Port Herald, Malawi le 26 août 1954, résidant professionnellement à 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni
- Monsieur Richard Collinson, né à Erith, UK le 3 août 1945, résidant professionnellement à 20 Manor Courtyard, Hughenden Avenue, High Wycombe HP13 5RE, Royaume Uni
- Monsieur Antoine Lam-Chok, né à Port Louis, Ile Maurice le 21 août 1965, résidant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né à Namur, Belgique le 2 novembre 1980, résidant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Monsieur Daniel Gilbert, né à New York, États-Unis le 25 août 1969, résidant professionnellement à 9A Waterloo Lane, Pembroke, HM08, Bermuda
- Monsieur Grégory Noyen, né à Liège, Belgique le 22 janvier 1980, résidant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Madame Daniela Klásen-Martin, née à Bari, Italie le 13 juin 1967, résidant professionnellement à 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la société Mazars Luxembourg S.A. ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour un terme prenant fin lors de la prochaine décision approuvant les comptes annuels.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.400,-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. GÖRICKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4988. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057820/486.

(150067117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 103.578.

- Monsieur Rodrigo de FREITAS-BRANCO, Administrateur, réside désormais au 59 rue du Verger à L-2665 Luxembourg

Luxembourg, le 20/04/2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015057825/11.

(150066769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ajuno Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 183.148.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057826/9.

(150066871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AL-Manara Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057828/9.

(150066673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 137.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057829/9.

(150066644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 73.586.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme

Pour AM PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2015057833/12.

(150065926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 30 mars 2015

M. Oliver Andrew Whiddett avec adresse professionnelle au 20 Carlton House Terrace, SW1Y 5AN Londres, Grande Bretagne a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015057838/12.

(150067205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 30 mars 2015

M. Oliver Andrew Whiddett avec adresse professionnelle au 20 Carlton House Terrace, SW1Y 5AN Londres, Grande Bretagne a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015057839/12.

(150067206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Anpial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.617.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 04/02/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 04/02/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/02/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015057840/16.

(150067188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AS Tours S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7714 Colmar-Berg, 1, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 151.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.S. TOURS SARL

Référence de publication: 2015057846/10.

(150066405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.



Assay Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 119.760.

Extrait de décision de l'associé unique en date du 13 avril 2015

- de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2015.

Stéphane Varenard de Billy

Gérant unique

Référence de publication: 2015057847/12.

(150066458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Assay Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 194.329.

Extrait de décision de l'associé unique en date du 13 avril 2015

- de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2015.

Stéphane Varenard de Billy

Gérant unique

Référence de publication: 2015057848/11.

(150066457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.213.625,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

an extraordinary general meeting of the shareholders of Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B. 115.926, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 March 2006, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1264 page 60638 dated 30 June 2006. The Articles have been amended for the last time on 18 February 2015 and have not yet been published in the Mémorial.

Mr. Liridon ELSHANI, private employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The chairman appointed Marilyn KRECKE, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mr. Liridon ELSHANI, private employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

- I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.
- II. The attendance list shows that shareholders holding 100% of the share capital of the Company carrying voting rights are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of



the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Decision to acknowledge and to approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers of the Company passed on 6 March 2015 and based on interim accounts of (i) five thousand six hundred seventeen (5,617) class A shares, (ii) five thousand six hundred seventeen (5,617) class B shares, (iii) five thousand six hundred seventeen (5,617) class C shares and (iv) five thousand six hundred seventeen (5,617) class D shares (together the "Repurchased Class A to D Shares") and (v) five thousand six hundred seventeen (5,617) class E shares (the "Repurchased Class E Shares", together with the Repurchased Class A to D Shares, the "Repurchased Shares") with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each currently held by AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. and AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV, corresponding to all the shares held by them in the Company. The Company shall pay for the Repurchased Shares a global amount of one million two hundred twenty thousand nine hundred twenty-one US Dollars and twenty cents (USD 1,220,921.20) at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) corresponding to a US Dollar amount of twenty-seven US Dollars and ninety-eight cents (USD 27.98) per Repurchased Class A to D Share and USD 105.4588 per Repurchased Class E Share. Following such repurchase, AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. and AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV shall cease to be shareholders of the Company.
- 2. Decision to resolve to reduce the Company's share capital by an amount of seven hundred two thousand one hundred twenty-five euros (EUR 702,125.-) corresponding to the aggregate par value of the Repurchased Shares so as to bring it from its current amount of six million nine hundred fifteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 6,915,750.-) to six million two hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euros (EUR 6,213,625.-) by the cancellation of the Repurchased Shares.
 - 3. Decision to subsequently amend article 5.1 of the Articles.
 - 4. Decision to acknowledge the resignation of Mr. Thomas Spoto.
 - 5. Decision to grant provisional discharge to Mr. Thomas Spoto.
 - 6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were passed unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and to approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers of the Company passed on 6 March 2015 and based on interim accounts of (i) five thousand six hundred seventeen (5,617) class A shares, (ii) five thousand six hundred seventeen (5,617) class B shares, (iii) five thousand six hundred seventeen (5,617) class D shares (together the "Repurchased Class A to D Shares") and (v) five thousand six hundred seventeen (5,617) class E shares (the "Repurchased Class E Shares", together with the Repurchased Class A to D Shares, the "Repurchased Shares") with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each currently held by AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. and AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV, corresponding to all the shares held by them in the Company. The Company shall pay for the Repurchased Shares a global amount of one million two hundred twenty thousand nine hundred twenty-one US Dollars and twenty cents (USD 1,220,921.20) at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) corresponding to a US Dollar amount of twenty-seven US Dollars and ninety-eight cents (USD 27.98) per Repurchased Class A to D Share and USD 105.4588 per Repurchased Class E Share. Following such repurchase, AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. and AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV shall cease to be shareholders of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of seven hundred two thousand one hundred twenty-five euros (EUR 702,125.-) corresponding to the aggregate par value of the Repurchased Shares so as to bring it from its current amount of six million nine hundred fifteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 6,915,750.-) to six million two hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euros (EUR 6,213,625.-) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Company's Articles (share capital) as follows:

"5.1. The corporate capital is fixed at EUR 6,213,625.- (six million two hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euros) represented by forty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class A shares (the "Class A Shares"), forty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class B shares (the "Class B Shares"), forty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class C shares (the "Class C Shares"), forty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class B shares (the "Class B Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (49,709) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.- (twenty-nine thousand seven hundred nine (



five euros) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred as the "Shareholders"."

Fourth resolution

The Shareholders decide to acknowledge the resignation with effect as of 6 March 2015 of Mr. Thomas Spoto from his mandate as class B manager of the Company as evidenced by his resignation letter.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant provisional discharge to Mr. Thomas Spoto for the exercise of his mandate as class B manager of the Company until 6 March 2015, such discharge to be confirmed during the Company's shareholders' meeting resolving on the approval of its annual accounts for the year ending on 31 December 2015.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version; of the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après, la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.115.926 et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 30 juin 2006, numéro 1264, page 60638. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date 18 février 2015, et n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Marilyn KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

- I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant 100 % du capital social de la Société ayant des droits de vote sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société conformément à une résolution prise par le conseil de gérance en date du 6 mars 2015 et sur base de comptes intérimaires, de (i) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie A, (ii) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie B, (iii) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie D (ensemble les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D") et de (v) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie E", ensemble avec les Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D, les "Parts



Sociales Rachetées"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune détenues par AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. et AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV correspondant à toutes les Parts Sociales détenues par eux dans la Société. La Société a payé pour les Parts Sociales Rachetées un montant total d'un million deux cent vingt mille neuf cent vingt-et-un Dollars des Etats-Unis et vingt centimes (1.220.921,20 USD) à un prix de vingt-sept Dollars des Etats- Unis et quatre-vingt-dix-huit centimes (27,98 USD) par Part Sociale Rachetée de Catégorie A - D et 105,4588 USD par Part Sociale Rachetée de Catégorie E. A la suite de ce rachat, AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. et AlpInvest Partners Later Stage Co- Investments Custodian IIA, BV cesseront d'être associés de la Société.

- 2. Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence de sept cent deux mille cent vingt-cinq euros (702.125,-EUR) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales Rachetées afin de le porter de son montant actuel de six millions neuf cent quinze mille sept cent cinquante euros (6.915.750,- EUR) à six million deux cent treize mille six cent vingt-cinq euros (6.213.625,- EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.
 - 3. Décision de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts.
 - 4. Décision de reconnaître la démission de M. Thomas Spoto.
 - 5. Décision d'accorder décharge provisoire à M. Thomas Spoto.
 - Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société, conformément à une résolution prise par le conseil de gérance en date du 6 mars 2015 et sur base de comptes intérimaires, de (i) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie A, (ii) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie B, (iii) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie C et (iv) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie D (ensemble les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D ") et de (v) cinq mille six cent dix-sept (5.617) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie E", ensemble avec les Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D, les "Parts Sociales Rachetées"), ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune détenues par AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. et AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV et correspondant à toutes les Parts Sociales détenues par eux dans la Société. La Société a payé pour les Parts Sociales Rachetées un montant total d'un million deux cent vingt mille neuf cent vingt-et-un Dollars des Etats-Unis et vingt centimes (1.220.921,20 USD) au prix de vingt-sept Dollars des Etats-Unis et quarrante-six point quatre-vingt-huit centimes (105,4588 USD) par Part Sociale Rachetée de Catégorie E. A la suite à ce rachat, AlpInvest Partners CS Investments 2006 C.V. et AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA, BV cesseront d'être associés de la Société.

Seconde résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de sept cent deux mille cent vingt-cinq euros (702.125,- EUR) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales Rachetées afin de le porter de son montant actuel de six millions neuf cent quinze mille sept cent cinquante euros (6.915.750,- EUR) à six million deux cent treize mille six cent vingt-cinq euros (6.213.625,- EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts de la Société (capital social) comme suit:

"5.1. Le capital social est fixé à 6.213.625,- EUR (six millions deux cent treize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par quarante neuf mille sept cent neuf (49.709) Parts Sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), quarante neuf mille sept cent neuf (49.709) Parts Sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), quarante neuf mille sept cent neuf (49.709) Parts Sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), quarante neuf mille sept cent neuf (49.709) Parts Sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") et quarante neuf mille sept cent neuf (49.709) Parts Sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (ciaprès conjointement définies comme "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les "Associés"."

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître et de confirmer avec effet à compter du 6 mars 2015 la démission de M. Thomas Spoto de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société tel que démontré par sa lettre de démission.

Cinquième résolution

Les Associés décident de donner décharge provisoire à M. Thomas Spoto pour l'exercice de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société jusqu'au 6 mars 2015, cette décharge sera confirmée durant l'assemblée des associées décidant de l'approbation des comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, a été dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6701. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057730/212.

(150065814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Avatar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 156.297.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057857/10.

(150066120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Avatar Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 150.415.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057858/10.

(150066339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Aviation Promotion Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.839.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 24 novembre 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire

En date du 16 avril 2015, il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire que:

- de renouveler le mandat de Henry Carter CARNEGIE en tant qu'Administrateur et président du conseil d'administration;
 - de renouveler le mandat d'AKD Holdings Limited en tant qu'Administrateur; et
 - de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenu en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 avril 2015. Carsten SÖNS Mandataire

Référence de publication: 2015057859/21.

(150066300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AWM Luxembourg SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 183.173.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, administrateur de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057862/10.

(150066231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

B Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 178.445.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of March;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;
 - Mr. John Van Wyk, residing at Bluemoon, The Asters, Devenish Road, Sunningdale, SL5 9GJ, United Kingdom;
 - Mr. Peter Schmid, residing at 9 Sudbrook Gardens, Petersham, TW10 7DD, United Kingdom;
 - Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;
- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;
 - Mr. Neil Brown, residing at 28 Edbrooke Road, London, W9 2DG, United Kingdom;
 - Mr. James Murray Grant, residing at Ardaraich House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;
- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;
 - Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;
- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
 - Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
 - Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12 th floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
 - Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
 - Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
 - Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;
- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;



- Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SWIV 3SB, United Kingdom;
- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of B Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178445 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 12, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 596 dated March 6, 2014 (page 28572) (the "Articles").

The Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on Friday March 13, 2015;

As it appears from the proxies annexed to the present deed:

- 100,000 A1 shares,
- 100,000 A2 shares,
- 100,000 A3 shares,
- 100,000 A4 shares,
- 1,101,983 B1 shares,
- 1,134,034 B2 shares,
- 1,129,356 B3 shares,
- 1,121,906 B4 shares and
- 200,000 C shares,

are duly represented at the present meeting out of the:

- 100,000 A1 shares,
- 100,000 A2 shares,
- 100,000 A3 shares,
- 100,000 A4 shares,
- 1,150,000 B1 shares,
- 1,150,000 B2 shares,
- 1,150,000 B3 shares,
- 1,150,000 B4 shares and
- 200,000 C shares,

The meeting is consequently regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

The Shareholders acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

- 1. Conversion of class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares and class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01), each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions;
 - 2. Amendment of article 5 of the Articles;
 - 3. Miscellaneous;

First resolution

The Shareholders resolve to convert 46,342 class A1 shares, 94,246 class A2 shares, 83,817 class A3 shares and 77,391 class A4 shares, 572,250 class B1 shares, 931,392 class B2 shares, 913,509 class B3 shares and 794,323 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 3,513,270 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital.

- "5.1. The issued capital of the Company is USD 52,000 divided into:
- 53,658 class A1 shares (the "A1 Shares"),
- 5,754 class A2 shares (the "A2 Shares"),
- 16,183 class A3 shares (the "A3 Shares"),
- 22,609 class A4 shares (the "A4 Shares"),
- 577,750 class B1 shares (the "B1 Shares"),
- 218,608 class B2 shares (the "B2 Shares"),
- 236,491 class B3 shares (the "B3 Shares"),
- 355,677 class B4 shares (the "B4 Shares"), and
- 3,713,270 class C shares (the "C Shares"),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles".

- 5.2. In the event of a Non-Liquidation Distribution in respect of Shares of a Numerical Class
- 5.2.1. The Distribution will be made on both A Shares and B Shares of that Numerical Class,
- 5.2.2. The Distribution in respect of the A Shares of that Numerical Class will be made by means of a Dividend,
- 5.2.3. The Distribution in respect of the B Shares of that Numerical Class will be made by means of a Share Redemption (unless otherwise agreed by a resolution of the Board of Managers and a resolution passed by a general meeting of Shareholders).
- 5.2.4. For the purposes of calculating the respective entitlements of the A Shares and B Shares of that Numerical Class to the Distribution, each B Share shall represent the Relevant Proportion of each A Share where the Relevant Proportion shall:
 - (a) equal 1, before any Redemptions are made in respect of the B Shares of that Numerical Class,
- (b) following a Redemption in respect of the B Shares of that Numerical Class, be a proportion the numerator of which is 1,150,000 less the number of B Shares of that Numerical Class which have been converted to Class C shares (if any) and the denominator of which is the total number of B Shares of that Numerical Class following (i) that (and any previous) Redemptions and (ii) any conversions of B Shares of that Numerical Class to Class C Shares.
 - 5.3. In the event of a Liquidation Payment in respect of Shares of a Numerical Class
 - 5.3.1. The Distribution will be made on both A Shares and B Shares of that Numerical Class,
- 5.3.2. For the purposes of calculating the respective entitlements of the A Shares and B Shares of that Numerical Class to the Distribution, each B Share shall represent the Relevant Proportion of each A Share where the Relevant Proportion shall
 - (a) equal 1, before any Share Redemptions are made in respect of the B Shares of that Numerical Class,
- (b) following a Share Redemption in respect of the B Shares of that Numerical Class, be a proportion the numerator of which is 1,150,000 and the denominator of which is the total number of B Shares of that Numerical Class following that (and any previous) Share Redemptions.
- 5.4. The total amount of a Non-Liquidation Distribution and, in the case of a Share Redemption, the number of Shares to be the subject of the Share Redemption, shall be determined by resolution of the Board of Managers and shall be subject to the approval by a general meeting of Shareholders and to the provisions of the Shareholders Agreement and shall, in any event, not exceed the amount permitted by Luxembourg Law In the event of fractions in any figures to be determined for the purposes of these Articles, the Board of Managers may increase or decrease the relevant figure to a complete number as the Board of Managers thinks fit For the avoidance of doubt, a Non-Liquidation Distribution may be in respect of some only of the Numerical Classes of Shares and not in respect of others and the amounts payable on the different Numerical Classes of Shares may vary.
- 5.5. On a Liquidation Payment, the holders of the Class C Shares (if any are in issue at the time) shall be entitled to a priority return over the holders of the other Classes of Shares equal to the par value of each Class C Share plus an amount equal to 10% of the par value of each Class C Share, once the holders of the Class A Shares and the Class B Shares have received as a Liquidation Payment amounts equal to the par value of their Class A Shares and Class B Shares The Class C Shares shall not carry any entitlement to participate in Non-Liquidation Distributions.
- 5.6. The apportionment of Liquidation Payments as between the various Numerical Classes of Shares will be made in accordance with a Shareholders Agreement.
- 5.7. In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or class of Shares or reserve allocated to any Share or class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of



share premium paid in relation to the issue of any Share or class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

- 5.8. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking
- 5.9. The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars;

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;
- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;
- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Epsilon PC;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;
 - M. John Van Wyk, demeurant au Bluemoon, The Asters, Devenish Road, Sunningdale, SL5 9GJ, Royaume-Uni;
 - M. Peter Schmid, demeurant au 9 Sudbrook Gardens, Petersham, TW10 7DD, Royaume-Uni;
 - M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;
- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;
 - Mr. Neil Brown, demeurant au 28 Edbrooke Road, Londres, W9 2DG, Royaume-Uni;
 - M. James Murray Grant, demeurant à Ardaraich House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;
- M. Alistair Angus Mackintoch, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni:
 - M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;
- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;
- M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;
 - M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12 th floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;
 - M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;
 - M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;
 - Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SWIV 3SB, Royaume-Uni; et
- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.
- ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procuration donnée sous seing privé.



Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire, resterons annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de B Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178445 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 Décembre 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2014, sous le numéro 596 (page 28572) (les "Statuts").

L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés aux actionnaires par courrier recommandé le vendredi 13 Mars 2015;

Il ressort des procurations annexées au présent acte que:

- 100,000 parts sociales de classe A1,
- 100,000 parts sociales de classe A2,
- 100,000 parts sociales de classe A3,
- 100,000 parts sociales de classe A4,
- 1,101,983 parts sociales de classe B1,
- 1,134,034 parts sociales de classe B2,
- 1,129,356 parts sociales de classe B3,
- 1,121,906 parts sociales de classe B4 and
- 200,000 parts sociales de classe C,

Sont dûment représentées à l'assemblée sur les:

- 100,000 parts sociales de classe A1,
- 100,000 parts sociales de classe A2,
- 100,000 parts sociales de classe A3,
- 100,000 parts sociales de classe A4,
- 1,150,000 parts sociales de classe B1,
- 1,150,000 parts sociales de classe B2,
- 1,150,000 parts sociales de classe B3,
- 1,150,000 parts sociales de classe B4 and
- 200,000 parts sociales de classe C,

Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Les Associés agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Conversion de 46,342 Parts Sociales de Catégorie A1, 94,246 Parts Sociales de Catégorie A2, 83,817 Parts Sociales de Catégorie A3, 77,391 Parts Sociales de Catégorie A4, 572,250 Parts Sociales de Catégorie B1, 931,392 Parts Sociales de Catégorie B2, 913,509 Parts Sociales de Catégorie B3 et 794,323 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 3,513,270 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous;
 - 2. Modification de l'article 5 des Statuts;
 - 3. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de convertir 46,342 Parts Sociales de Catégorie A1, 94,246 Parts Sociales de Catégorie A2, 83,817 Parts Sociales de Catégorie A3, 77,391 Parts Sociales de Catégorie A4, 572,250 Parts Sociales de Catégorie B1, 931,392 Parts Sociales de Catégorie B2, 913,509 Parts Sociales de Catégorie B3 et 794,323 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 3,513,270 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital Social.

"5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à 52,000 Dollars US représenté par:



- 53,658 parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 5,754 parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 16,183 parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 22,609 parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 577,750 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B1"),
- 218,608 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),
- 236,491 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B3"),
- 355,677 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
- 3,713,270 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),

chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

- 5.2. En cas de Distribution Hors-Liquidation concernant les Parts Sociales d'une Catégorie Numérique:
- 5.2.1. La Distribution se fera à la fois sur les Parts Sociales A et les Part Sociales B de cette Catégorie Numérique;
- 5.2.2. La Distribution relative aux Parts Sociales A d'une telle Catégorie Numérique se fera par le biais d'un Dividende;
- 5.2.3. La Distribution relative aux Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique se fera par le biais d'un Rachat de Parts Sociales (sauf en présence d'un accord contraire passé par une résolution du Conseil de Gérance et par une résolution de l'assemblée générale des Associés)
- 5.2.4. Pour les besoins du calcul des droits respectifs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique à la Distribution, toute Part Sociale B représentera la Proportion Pertinente de toute Part Sociale A, où la Proportion Pertinente sera:
- (a) égale à 1, avant qu'un quelconque Rachat soit effectué en rapport avec les Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique;
- (b) suite à un Rachat des Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique, une proportion dont le numérateur est 1.150.000 moins le nombre de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique qui ont été converties en Parts Sociales C et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique suite à (i) tout (et aux précédents) Rachats et (ii) toute conversion de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique en Parts Sociales C.
 - 5.3. En cas de Paiement de Liquidation concernant les Parts Sociales d'une Catégorie Numérique:
- 5.3.1. La Distribution sera effectuée à la fois sur les Parts Sociales A et les Parts Sociales B de la même Catégorie Numérique;
- 5.3.2. Pour les besoins du calcul des droits respectifs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique à la Distribution, toute Part Sociale B représentera la Proportion Pertinente de toute Part Sociale A, où la Proportion Pertinente sera:
- (a) égale à 1, avant qu'un quelconque Rachat soit effectué en rapport avec les Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique;
- (b) suite à un Rachat des Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique, une proportion dont le numérateur est 1.150.000 et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique suite à ce (et aux précédents) Rachats.
- 5.4. Le montant total d'une Distribution Hors-Liquidation et, en cas d'un Rachat de Parts Sociales, le nombre de Parts Sociales qui sera soumis au Rachat de Parts Sociales, sera fixé par résolution du Conseil de Gérance et sera soumis à l'accord de l'assemblée générale des Associés et aux dispositions du Pacte d'Associés et ne devra, en aucun cas, dépasser le montant permis par la Loi Luxembourgeoise. Si dans les chiffres apparaissent des fractions qui seraient à déterminer pour les besoins des présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra, à son gré, augmenter ou réduire le chiffre concerné vers un nombre entier. Pour éviter tout doute, une Distribution Hors- Liquidation peut se produire uniquement par rapport à certaines des Catégories Numériques de Parts Sociales, et non par rapport à d'autres et les montants à verser en contrepartie des différentes Catégories Numériques de Parts Sociales peuvent varier.
- 5.5. En cas d'un Paiement de Liquidation, les détenteurs de Parts Sociales de catégorie C (s'il y en a en circulation au moment donné), auront droit à un rendement privilégié par rapport aux détenteurs des autres Catégories de Parts Sociales égal à la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C majorée d'un montant correspondant à 10% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C, une fois que les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B auront reçu comme Paiement de Liquidation des montants équivalents à la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A et de leurs Parts Sociales de Catégorie B. Les Parts Sociales de Catégorie C ne sont assorties d'aucun droit de participer à des Distributions Hors-Liquidation.
- 5.6. La répartition des Paiements de Liquidation entre les différentes Catégories Numériques sera effectuée conformément à un Pacte d'Associés.
- 5.7. En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Action ou catégorie d'Actions ou toute réserve allouée à toute Action ou catégorie d'Actions est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits



exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Action ou catégorie d'Actions ou tout montant de réserve alloué à toute Action ou catégorie d'Actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Action ou catégorie d'Actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve.

- 5.8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
- 5.9. La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1 ^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057863/336.

(150066257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

B Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015057864/10.

(150066939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Becker & Zaccagnini, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 9, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.599.

En date du 17 avril 2015, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- La société BEDUZA S.A., a cédé les 2.000 parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Jeannot BECKER, né le 12 mars 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant 42, rue Principale L-8612 Pratz

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société Becker & Zaccagnini est la suivante:

Monsieur Jeannot BECKER détient les 2.000 (deux mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057893/15.

(150067080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.



Bellevue Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 170.223.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2015

Le siège social de la société est désormais situé au 19, rue du Commerce à L-1351 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Le mandataire

Référence de publication: 2015057894/11.

(150067138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Beluche S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 176.325.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015057895/12.

(150067047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2015

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Robert Shyirambere de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur:

- Mr. Marten Peter Niemantsverdriet, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan Van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015057896/17.

(150066824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 février 2015

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, VERICOM S.A. pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057985/12.

(150067017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.



CMA Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.024.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 - 2) Révocation de l'ancien conseil d'administrations.
 - 3) Nomination de nouvel administrateur unique:
- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (TV) Italie, demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 - 4) Révocation de CALDIA FIDUCIAIRE S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes.
- 5) Nomination de NUOVA MOKAS S.à r.l. ayant son siège social au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat de nouveau administrateur unique et commissaire aux comptes prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057979/20.

(150066220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Cofre Luxembourg Wind S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.520.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en Commandite par Actions Cofre Luxembourg Wind S.C.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187520, a été constituée par constat de scission suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 31 juillet2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Regis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- A) Que la présente assemblée générale est uniquement tenue pour rectifier une erreur de plume survenue dans l'assemblée générale extraordinaire, tenue par devant le notaire instrumentant en date du 30 avril 2014, enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2014, Relation GRE/2014/1826, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 6 juin 2014, sous la référence L140093815 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 31 juillet 2014.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux au moment de l'assemblée générale du 30 avril 2014, sont portés sur une liste de présence et les procurations des actionnaires et souscripteurs de nouvelles actions sont restées annexées à l'acte du 30 avril 2014 et enregistré avec ce dernier.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

Que suite à une erreur dans le dudit acte de projet de scission, il y a lieu de remplacer l'article 1 er par le texte suivant:

« **Art.1** er . Forme. Il existe une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de COFRE LUXEMBOURG WIND S.C.A., ci-après la Société.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Regis DONATI, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 mars 2015. Relation GAC/2015/2560. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057980/39.

(150066768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CP Crystal Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 169.335.

Extrait de la résolution prise par l'Associée Unique en date du 30 mars 2015

Résolution unique

La soussignée CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., un Limited Partnership gouverné par le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité d'Associée Unique et de propriétaire de 4.500 (quatre mille cinq cent) parts de CP Crystal Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, décide valablement de nommer Monsieur Paul LEYDER, expert-comptable, né le 21 octobre 1970 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Le nouveau gérant sera nommé pour une durée indéterminée avec effet à compter du 1 er avril 2015.

Pour CP Crystal Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015057988/20.

(150066208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.968.808,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

 $R.C.S.\ Luxembourg\ B\ 128.966.$

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057987/10.

(150066911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CP Steel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 755.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 170.925.

Extrait de la résolution prise par l'Associée Unique en date du 30 mars 2015

Résolution unique

La soussignée CP6 Steel Investment L.L.C., une société à responsabilité limitée gouvernée par le Delaware Limited Liability Company Act (6, Del C. §18-101n et. Seq.), ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité d'Associée Unique et de propriétaire de 7.550 (sept mille cinq cent cinquante) parts de CP Steel Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, décide valablement de nommer Monsieur Paul LEYDER, expert-comptable, né le 21 octobre 1970 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Le nouveau gérant sera nommé pour une durée indéterminée avec effet à compter du 1 er avril 2015.



Pour CP Steel Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015057989/19.

(150066206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CP-BK Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 avril 2015 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- 1) L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:
- Monsieur Christian Desbois, Administrateur, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 4, Place Richebé, F-59011 Lille
- Monsieur Tristan Guerlain, Administrateur, demeurant professionnellement au 9, Boulevard Gouvion Saint-Cyr, F-75017 Paris
 - Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, Administrateur, demeurant au 12, Val du prince, B-1950 Kraainem
 - Monsieur Pierre Colle, Administrateur, demeurant au 22 bis, Avenue Salamon, F-59800 Lille
- Monsieur Hervé Bernard, Administrateur, demeurant professionnellement au 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

2) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

 $Un\ mandataire$

Référence de publication: 2015057990/27.

(150066954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Coral Equities & Ventures, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.764.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Susana RUIZ GACIA, residing at 19, Borda del Rutlan, AD-400 La Massana, Andorra,

here represented by Gabriel EL RHILANI, director of companies, residing professionally at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 31 st, 2015.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That CORAL EQUITIES & VENTURES, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 15 th , 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 310 dated December 12 th , 2012; the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 22 nd , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 613 dated March 7 th , 2014.
- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.
 - That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
 - That the appearing party fixed the agenda as follows:



Agenda

- 1. Transfer of the statutory seat and the place of effective management and of the central administration of the Company to Andorra and adoption of the Andorran nationality by the Company.
- 2. Modification of the corporate denomination from "CORAL EQUITIES & VENTURES" into "CORAL EQUITIES & VENTURES, SLU", and complete restatement of the articles of association so as to conform them to Andorran law.
 - 3. Dismissal of all the managers of the Company.
 - 4. Appointment of new managers.

Declaration

The Sole Shareholder declares that the Company intends to transfer its statutory seat and place of effective management to Andorra.

The present meeting is to decide on the transfer of the statutory seat, the place of effective management and the place of central administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Borda del Rutlan, núm. 19, Escàs. La Massana (Principality of Andorra), which shall thus be consolidated and further become the Company's registered address, in accordance with the terms and conditions provided for under Luxembourg law.

It is further necessary to conform the articles of association to Andorran law.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the sole shareholder, it decides what follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the statutory seat, the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management, without any change to the legal personality of the Company, from Luxembourg to Borda del Rutllan, núm. 19, Escàs. La Massana (Principality of Andorra), which shall thus be consolidated and further become the Company's registered address.

As a result of such transfer, the Company will adopt the Andorran nationality and henceforth be subject to Andorran law.

Second resolution

As a result of the first resolution, the sole shareholder resolves to modify the articles of association of the Company to the extent necessary so as to conform them to Andorran law.

The Company will further change its corporate denomination from "CORAL EQUITIES & VENTURES" into "CORAL EQUITIES & VENTURES, SLU".

A copy of the so amended and approved articles of association, in accordance with Andorran law, will remain attached in the Catalan language to the present deed.

It is understood that the legal requirements set forth under Andorran law for the adoption of the restated articles of association in accordance with Andorran law need to be accomplished.

Third resolution

The sole shareholder resolves to dismiss the mangers of the Company, effective immediately.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following person as manager of the Company, in accordance with Andorran law:

Mrs Susana RUIZ GARCIA, born in Barcelona (Spain) on October 27 th, 1971, residing at Borda del Rutllan, núm. 19, Escàs, La Massana (Principality of Andorra).

The manager so appointed, Mrs Susana RUIZ GARCIA, shall have the broadest powers in order to complete the transfer of the Company to Andorra and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with Andorran law.

Declaration pro fisco

The sole shareholder acknowledges that the transfer of its seat will not result in the incorporation of a new company, neither from a legal, nor from a fiscal point of view.

Closing of the meeting

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARII

Madame Susana RUIZ GACIA, demeurant au 19, Borda del Rutlan, AD-400 La Massana, Andorra,

ici représentée par Monsieur Gabriel EL RHILANI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 31 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que CORAL EQUITIES & VENTURES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2012 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3010 du 12 décembre 2012; les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 novembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 7 mars 2014;
- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingtcinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune;
 - Que la partie comparante est le seule associé actuel de la Société;
 - Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Andorre, et adoption de la nationalité andorrane.
- 2. Modification de la dénomination sociale de «CORAL EQUITIES & VENTURES» en «CORAL EQUITIES & VENTURES, SLU», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation andorrane.
 - 3. Révocation de tous les gérants de la Société.
 - 4. Nomination de nouveaux gérants.

Déclaration

L'associé unique déclare que la Société entend transférer son siège statutaire et son siège de direction effective en

La présente assemblée générale a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Andorre, et plus spécialement à Borda del Rutllan, núm. 19, Escàs. La Massana (Principauté d'Andorre), laquelle sera ainsi consolidée, et sera dorénavant le siège statutaire de la Société, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi andorrane.

Après l'examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la Société, de Luxembourg en Andorre, et plus spécialement à Borda del Rutllan, núm. 19, Escàs. La Massana (Principauté d'Andorre), laquelle sera ainsi consolidée, et sera dorénavant le siège statutaire de la Société.

En conséquence de ce transfert, la Société adopte la nationalité andorrane et sera dorénavant soumise à la législation andorrane.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'associé unique décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation andorrane.



La Société changera sa dénomination de «CORAL EQUITIES & VENTURES» en «CORAL EQUITIES & VENTURES, SLU».

Une copie des statuts en langue catalane, tels qu'approuvés par l'associé unique, conforme à la législation andorrane, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi andorrane en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi andorrane devront être accomplies.

Troisième résolution

L'associé unique révoque avec effet immédiat le mandat de tous les gérants de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en conformité avec la loi andorrane la personne suivante comme gérante de la Société, en conformité avec la loi andorrane:

Madame Susana RUIZ GARCIA, née à Barcelone (Espagne) 27 octobre 1971, demeurant à Borda del Rutllan, núm. 19, Escàs, La Massana (Principauté d'Andorre).

La gérante ainsi nommé, Madame Susana RUIZ GARCIA, aura tous les pouvoirs pour accomplir toutes formalités et procédures nécessaires ou requises pour finaliser le transfert en conformité avec les lois andorranes.

Déclaration pro fisco

L'associé unique décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. El Rhilani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 avril 2015. 2LAC/2015/7918. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015057986/165.

(150066970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CPR Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.795.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean François Griveaud, de Monsieur Jean Pierre Michalowski, de Monsieur Bertrand Pujol et de Monsieur Jean François Abadie en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.àr.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.



Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CPR Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015057991/18.

(150067214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CP7 Beauty Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.574.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 192.164.

Extrait de la résolution prise par l'Associée Unique en date du 30 mars 2015

Résolution unique

La soussignée CP7 FOUNDATION HOLDING L.P., un Limited Partnership gouverné par le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité d'Associée Unique et de propriétaire de 15.740 (quinze mille sept cent quarante) parts de CP7 Beauty Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, décide valablement de nommer Monsieur Paul LEYDER, expert-comptable, né le 21 octobre 1970 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Le nouveau gérant sera nommé pour une durée indéterminée avec effet à compter du 1 er avril 2015.

Pour CP7 Beauty Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015057992/19.

(150066207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Dalgarno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.879.

Extract of decisions of the sole partner dated February 11, 2015

The Sole Partner accepts the resignation of Mr Patrick SABIA of his mandate of as Class A Director and decides to appoint in replacement Mrs Delphine GUILLOU, born on October 1, 1980, Director of companies, with professional address 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg as Class A Director.

The mandate of Mrs Delphine GUILLOU as class A Director will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2014.

Décisions de l'actionnaire unique - 11 février 2015

Version française

L'Actionnaire unique accepte la démission de M. Patrick SABIA de son mandat d'Administrateur - catégorie A et décide de nommer en remplacement Mme Delphine GUILLOU, née le 1 ^{er} octobre 1980, Administrateur de sociétés et ayant comme adresse professionnelle 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-catégorie A.

Le mandat de Mme Delphine GUILLOU en tant qu'Administrateur de la catégorie A viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme Pascal HOBLER / Simon CRITCHLOW Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015057999/23.

(150067059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.



Cyrine, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 170.302.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2015, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, que:

Monsieur Renaud LEONARD, démissionne de sa fonction de Gérant de catégorie B et que l'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement et ceci pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hesam SALAMEH, né le 22 mai 1988 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015057996/16.

(150066045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private Limited Company (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.036.

Suivant le contrat de cession de parts du 15 janvier 2015

Ancienne situation associé:

CECEP SOLAR ENERGY HONG KONG CO., LIMITED: 2.600.000 parts sociales

Nouvelle situation associé:

SPI CHINA (HK) LIMITED, limited, ayant son siège social à Chambre 1702, 17/F, Tung Hip Commercial Building, 248, Des Vœux Road Central, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 1576998: 2.600.000 parts sociales

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour CECEP Solar Energy (Luxembourg)

Private Limited Company (S.à r.l.)

Un mandataire

Référence de publication: 2015057963/19.

(150066742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Carnegie Fonder Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 33.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 avril 2015

L'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Hans Hedström, Monsieur Peter Gullmert et Madame Marie Juhlin jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes à partir du 16 avril 2015:
- * M. Hans Hedström avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Regeringsgatan 56, président du conseil d'administration
 - * M. Peter Gullmert avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Regeringsgatan 56
 - * Mme Marie Juhlin avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen
- de renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057956/20.

(150066428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.



Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2015.

Pour Care Invest SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015057954/12.

(150066558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.870.

- M. Graeme BURNHAM, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015.
- M. Simon Andrew PEARSON a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015.
- M. Joseph David PENNA a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015.
- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 mars 2015, que Lakewood Limited, une Limited Liability Company constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, immatriculée auprès du Cayman's Registry of Companies sous le numéro 276216, a transféré cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à AURIUM CAPITAL MARKETS LLP, une Limited Liability Partnership constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 86, Brook Street, 3 rd floor, W1K 5AY London (Royaume-Uni), immatriculée au Companies House du Royaume-Uni sous le numéro OC371295.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057922/20.

(150066365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Catella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2015

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Joakim Stenberg, Mme Lena Andersson et Monsieur Olivier Scholtes comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:
- * M. Joakim Stenberg, avec adresse professionnelle au 6, Birger Jarlsgatan, SE-10 390 Stockholm, administrateur et président;
 - * Mme Lena Andersson, avec adresse professionnelle au 6, Birger Jarlsgatan, SE-10 390 Stockholm;
 - * M. Olivier Scholtes, avec adresse professionnelle au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057923/20.

(150066276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck